

Sermet

Nom : *Sermet*
 Prénoms : *Claude Antoine* Surnom : _____
 Numéro matricule du recrutement : *115*
 Classe de mobilisation : *1891*

ÉTAT CIVIL.
 Né le *27 Mai 1868* à *St Georges*, canton _____
 d' *Heyrieu*, département de *l'Isère*, résidant _____
 à *Valencin*, canton d' *Heyrieu*, département _____
 de *l'Isère*, profession de *Cultivateur*
 fils d' *Antoine* et de *Louise Michel*, domiciliés _____
 à *Valencin*, canton d' *Heyrieu*, département de *l'Isère*.

SIGNALEMENT.
 Cheveux *bruns*, sourcils *noirs*
 yeux *noirs*, front *court*
 nez *moyen*, bouche *petite*
 menton *roud*, visage *roud*
 Taille : 1 m. *71* cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : générale (1) *3*
 militaire (2) _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Bon, dispensé, fixé au service.
 Compris dans la *2*° partie de la liste du recrutement cantonal. (_____° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
1^{re} Période des HD du 4 Nov au 21 Dec 1889 au 99 d'Infanterie
Dispensé de la Période des HD Circulaire du 31 Janvier 1891

Dans l'armée active. _____
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. _____
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. _____
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. _____
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.
 Dates. Communes. Subdivisions de région. Domicile ou R. résidence.

Passé dans la *Reserve* de l'armée active le *1^{er} 9^{me} 1890*

Regt 1^{er} d'Infanterie à Vienne
 Réformé N°2 par la Commission spéciale de Vienne, dans sa séance du 27 Septembre 1899 pour infirmité, ne pouvant être affecté au service militaire (tachycardie) avec cicatrices adhérentes au niveau de la 7^{me} côte gauche.
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans 152^o Regt d'Infanterie du 30 Septembre au 27 Octobre 1895
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
 Passé dans l'armée territoriale le _____

Compte du service militaire par dev. du Conseil de Revision de l'Isère le 21 X^o 1914

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____
 A accompli une période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le _____

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS
 la disponibilité de l'armée active. la réserve de l'armée territoriale. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.
 juillet 1897, juillet 1899, juillet 1901, juillet 1903, juillet 1905, juillet 1907, juillet 1909, juillet 1911, juillet 1913, juillet 1915

DATE de la 2^e LIGNÉATION du service militaire.
 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 4^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.